

# Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

## **Frey**

Société Anonyme  
au capital de 61 508 157,50 €  
Parc d'Affaires TGV Reims Bezannes  
1, rue René Cassin  
51430 Bezannes

**Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2021**  
**23<sup>ème</sup> résolution**

## **Grant Thornton**

**Commissaire aux Comptes**  
29, rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

## **FCN**

**Commissaire aux Comptes**  
10, rue Oehmichen  
51688 Reims Cedex 2

# Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

**Frey**

Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2021

23<sup>ème</sup> résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des dirigeants mandataires sociaux de votre société ou des sociétés qui lui sont liés, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 10% du capital social.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de la gérance portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Neuilly-sur-Seine et Reims, le 16 avril 2021

Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**

**FCN**



Amandine Huot-Chailleux  
Associée



Jean-Michel François  
Associé